



# BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

**PPBE DE 2<sup>E</sup> ÉCHÉANCE**

**15/04 AU 15/06/2017**

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC – PPBE DE 2<sup>EME</sup> ECHEANCE – DEPARTEMENT DU LOIRET – 15/04 AU 15/06/2017**

N°	MODALITE	INFRASTRUCTURE CONCERNEE	DATE	NOM	ADRESSE	REMARQUES SYNTHETISEES	ANALYSES ET SUITES A DONNER
1	Courriel	RD952	05/04/17	Mme H	La Saulaie GIEN	Souhaite connaître les résultats des mesures acoustiques réalisées en façade de son habitation dans le cadre du PPBE et si des mesures de réduction du bruit vont être mises en œuvre dans ce secteur.	L'analyse des résultats des mesures acoustiques montrent que les niveaux sonores sont inférieurs aux seuils réglementaires. Les résultats des mesures seront communiqués par courrier à Mme HAMARD. Le Département rappelle également que la mise en œuvre des mesures de réduction du bruit est basée sur des critères de priorisation.
2	Courriel	RD2007 (Ancienne RN7)	30/04/17	M. H	La Commodité SOLTERRE	Souhaite savoir si la RD2007 traversant la commune de Solterre est étudiée dans le présent PPBE. Se plaint des effets des nuisances (vibrations) sur son logement.	Cette portion de la RD2007 a bien été étudiée dans le PPBE. Le Département précise également qu'aucun bâtiment sensible n'est exposé à un dépassement des valeurs limites acoustiques dans ce secteur. La thématique des vibrations ne fait pas partie de la présente étude.
3	Courriel	RD2020	06/05/17	M. B	196 rue de l'Argonne OLIVET	Souhaite une vérification de l'efficacité du merlon.	Le Département vérifiera l'efficacité des dispositifs antibruit existants par des mesures acoustiques en façade des bâtiments protégés.
4	Courriel	RD2020	07/05/17	M. M	Les Relais LA-FERTE- SAINT-AUBIN	Constata une augmentation du trafic et des nuisances l'accompagnant.	Le Département veillera à ne pas dégrader l'environnement sonore lorsqu'il mènera des opérations dans ce secteur.
5	Courriel	RD2007	13/05/17	Association Sauvegarde du Site de La Bussière (ASSLB)	15 Village de Pêcheurs LA BUSSIÈRE	Fait remarquer l'augmentation du trafic sur l'axe entre Montargis et Briare. Souhaite une réglementation du trafic PL, en réglementant le transit national et international avec obligation d'emprunter	Le Département tient à rappeler que les restrictions à la circulation de poids lourds relèvent des pouvoirs de police du maire, et que sur les voies classées à grande circulation l'arrêté doit être pris après avis du préfet. Il rappelle également que le trafic de poids lourds sur la RD2007 a diminué entre 2015 et 2016.

						l'autoroute A77.	Réglementairement, il ne peut être imposé aux PL de prendre l'autoroute dès lors que la structure de la RD2007 est en mesure de supporter la charge.
<b>6</b>	Courriel	RD2060	15/05/17	MM. J et D	260 et 282 rue de la Mairie LA CHAPELLE- SAINT- SEPULCRE	Souhaite la mise en œuvre de mesures pour réduire les nuisances sonores engendrées par le trafic notamment PL sur la tangentielle.	Le Département rappelle que ce secteur de la RD2060 n'a pas été identifié comme une zone à enjeux lors de l'élaboration du PPBE, et que les mesures mises en œuvre respecteront un critère de priorité.
<b>7</b>	Courrier	Tangentielle (RD2060)	16/05/17	M. H	75 rue des Erables SAINT JEAN DE BRAYE	Souhaite la construction de dispositifs antibruit ou la réduction de la vitesse de 110 à 90 km/h sur ce tronçon de la tangentielle (jusqu'à l'échangeur de Chécy).	Le Département réalisera des mesures acoustiques en façade des bâtiments exposés avant d'envisager la mise en œuvre de mesures de réduction du bruit dans l'environnement.
<b>8</b>	Courriel	RD2020	17/05/17	M. S	252 rue de Pounelle OLIVET	Constata une dégradation de l'environnement sonore du quartier suite à la suppression d'un talus longeant la route, la construction de bâtiments en face du quartier. Souhaite la réalisation d'une étude acoustique.	Le Département demandera la réalisation d'une étude acoustique pour vérifier les niveaux sonores en façade des bâtiments exposés, avant d'envisager toutes mesures de limitation de la propagation des ondes sonores.
<b>9</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	18/05/17	Mme G	Allée Frédéric Mistral SAINT-JEAN DE- BRAYE	Souhaite la réalisation de mesures acoustiques afin d'envisager la construction d'un mur antibruit.	Le Département vérifiera les niveaux sonores en façade des bâtiments exposés par des mesures acoustiques.
<b>10</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	22/05/17	M. P	76 rue du Champ de Pie SEMOY	Souhaite le remplacement des murs antibruit.	Le Département vérifiera l'efficacité des dispositifs antibruit existants par des mesures acoustiques en façade des bâtiments protégés.
<b>11</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	23/05/17	Mme la Présidente de l'association « quartier	SEMOY	Souhaite une vérification de l'efficacité des écrans antibruit le long de la Tangentielle et la mise en	Le Département vérifiera l'efficacité des dispositifs antibruit existants par des mesures acoustiques en façade des bâtiments protégés. La mise en œuvre

				défense des chatelliers »		œuvre d'un revêtement acoustique entre les giratoires de la Fosse Bénate et de Dior	d'un enrobé acoustique sera également étudiée lors du renouvellement de la couche de roulement.
<b>12</b>	Courrier	RD14 RD 2020 RD2271	23/05/17	Mme l'adjointe délégué au cadre de vie et aux nouvelles technologie de la commune d'Olivet	Marie d'Olivet 283 rue du Général De Gaulle OLIVET	Souhaite la poursuite des mesures de réduction ou de prévention du bruit mises en œuvre le long des RD14, RD2020 et RD2271. Craint une éventuelle augmentation du trafic sur la RD2271 suite à l'ouverture récente du magasin IKEA.	Le Département informe la commune qu'il continuera la mise en œuvre de mesures de réduction ou de prévention du bruit le long du réseau routier départemental. Il rappelle également qu'une priorisation des secteurs à traiter décide de la chronologie des réalisations.
<b>13</b>	Courriel	RD951	25/05/17	M. P	MAREAU AUX PRES	Souligne que l'installation de pavés dans les bourgs de Saint-Hilaire Saint-Mesmin et de Mareau aux Prés est incohérente d'un point de vue acoustique.	A ce jour, le Département n'a reçu aucune plainte liée à l'installation de ces pavés, et rappelle que comme indiqué dans le PPBE, il étudiera la mise en œuvre d'enrobés acoustiques sur les sections identifiées comme bruyantes au regard de la réglementation.
<b>14</b>	Registre papier	Av des Droits de l'Homme	30/05/17	M. B	Rue du Fil Soie ORLEANS	Souhaite connaître le trafic sur cet axe et l'installation de murs antibruit « efficaces ».	Le Département n'est pas gestionnaire de cet axe. Il transmettra cependant cet avis à Orléans Métropole pour information et traitement.
<b>15</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	02/06/17	Mme P	Rue du Champ de Pie SEMOY	Fait état de nuisances sonores ressenties plus importantes avec des vents d'est, de sud et d'ouest. Souhaite l'application d'un coefficient d'augmentation pour les trafics utilisés pour les simulations acoustiques.	Le Département rappelle que les niveaux sonores, en fonction des conditions météorologiques, peuvent effectivement varier à la hausse comme à la baisse. Les simulations acoustiques prennent en compte ces différentes conditions, ainsi que la direction des vents. Il souhaite également préciser que le PPBE et les cartes de bruit sont des documents révisables tous les 5 ans et qu'ainsi les variations de trafic seront prises en compte à ce moment-là.

<b>16</b>	Courriel	--	05/06/17	M. P-P	ORLEANS	Souligne les nuisances sonores générées par les deux roues et les bruit et les désagréments causés par « certains amateurs de musique ».	Le Département rappelle que, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut faire appel aux brigades de contrôle technique des polices urbaines ou aux équipes anti-nuisances de la gendarmerie et organiser avec leur concours des opérations ponctuelles de contrôles de véhicules sur voie publique. Le Département bien que sensible aux désagréments causés par les bruits de voisinage tient à rappeler que ces nuisances se trouvent hors champ d'application du PPBE.
<b>17</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	10/06/17	Mme S	123 rue Paul Doumer SAINT JEAN DE LA RUELLE	Souhaite savoir s'il est prévu la construction d'un écran acoustique dans ce secteur.	Suite aux mesures acoustiques et aux simulations acoustiques réalisées dans le cadre du PPBE de 2 <sup>ème</sup> échéance, le Département pourra décider la réalisation d'une étude acoustique complémentaire afin d'envisager si des mesures de réduction du bruit sont à mettre en œuvre dans ce secteur.
<b>18</b>	Courrier	RD2060	11/06/17	M. et Mme D	La Cogelière 83 route du Gué Girault VITRY-AUX-LOGES	Souligne les nuisances sonores générées par les deux roues et les poids lourds, et souhaite une baisse de la limitation de la vitesse.	Le Département précise qu'au regard des caractéristiques géométriques et des équipements routiers en place une limitation de la vitesse à 90 km/h n'est pas envisageable. De plus, bien que cette route est l'une des plus empruntées du Département, son trafic évolue à la baisse suite à l'ouverture de l'autoroute A19 en juin 2009.
<b>19</b>	Courrier	RD951	13/06/17	M. C	25 quai de Prague ORLEANS	Fait état d'une augmentation de la pollution sonore de la RD951, et souhaite que soient envisagées la mise en œuvre d'un enrobé antibruit et anti-chaaleur et la mise en place d'itinéraires	Le Département précise que la réalisation d'un enrobé anti-chaaleur pourra être envisagée lors de la reprise de la couche de roulement de la RD951 (quai de Prague à Orléans), si les caractéristiques techniques sont vérifiées. En revanche, la solution par la pose d'un enrobé antibruit ne sera pas retenue en

						alternatifs pour la circulation des poids lourds.	raison d'une vitesse trop faible qui limiterait son efficacité. La Métropole est seule compétente pour modifier le plan de circulation de l'agglomération et notamment la modification des itinéraires des poids lourds.
<b>20</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	14/06/17	Mme D	Domicile des parents : 1 rue du Coin d'Olon CHECY	Souhaite la vérification de l'état et de l'efficacité du merlon au droit de l'habitation, et connaître le type de revêtement utilisé lors de la réfection de la route.	Un revêtement de type BBME a été mis en œuvre lors de la réfection de la route. Le Département vérifiera l'efficacité des dispositifs antibruit existants par des mesures acoustiques en façade des bâtiments protégés.
<b>21</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	14/06/17	M. A	Chemin de Ruperfond QUIERS-SUR-BEZONDE	Fait état de nuisances sonores ressenties plus importantes avec des vents d'ouest dominants.	Le Département rappelle que les niveaux sonores, en fonction des conditions météorologiques, peuvent effectivement varier à la hausse comme à la baisse. Néanmoins, il convient de préciser qu'à cette distance de la route ceux-ci restent inférieurs aux seuils réglementaires.
<b>22</b>	Courrier	-	15/06/17	M. G	92 impasse des Chardonnerets SAINT CYR EN VAL	Se plaint des nuisances sonores générées par les deux roues et la présence de giratoires en raison des nombreuses décélérations et accélérations.	Le Département rappelle que, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire peut faire appel aux brigades de contrôle technique des polices urbaines ou aux équipes anti-nuisances de la gendarmerie et organiser avec leur concours des opérations ponctuelles de contrôles de véhicules sur voie publique. Il tient également à préciser que certains aménagements de voirie (giratoires par exemple) sont mis en place pour garantir prioritairement la sécurité des usagers de la route et réduire les vitesses pratiquées sur les routes concernées.
<b>23</b>	Courrier	Tangentielle (RD2060)	15/06/17	M. le Maire de la commune de Semoy	Mairie 20 place François	Souhaite une actualisation des tronçons étudiés lors de l'élaboration des cartes de	Le Département tient à préciser que les cartes de bruit des grandes infrastructures de transports terrestres seront révisées en

					Mitterrand SEMOY	bruit stratégiques et des mesures acoustiques en façade de certaines habitations.	2017 par le CEREMA, intervenant pour le compte de l'Etat. Les niveaux sonores en façade des habitations situées en face des murs antibruit seront vérifiés par des mesures acoustiques.
<b>24</b>	Courriel	RD2060	15/06/17	M. et Mme M	Château de Platteville Rue de Gaudry VILLEMNADEUR	Souhaite que le parc du château de Platteville soit inscrit dans le PPBE comme zone calme à préserver et la mise en œuvre de mesures de réduction du bruit pour préserver le site naturel classé du château et de son parc.	Le parc du château étant une propriété privée, le Département ne peut pas s'engager dans des mesures de réduction du bruit au même titre que dans les zones calmes identifiées, qui sont elles ouvertes au public. Les mesures réalisées en juin 2012 ont confirmé que les niveaux sonores en façade du château étaient et resteront inférieurs aux seuils réglementaires (résultats également calculés avec une hypothèse de trafic à l'horizon 2030).
<b>25</b>	Courriel	Tangentielle (RD2060)	27/06/17	Mme L	189 rue de la Fosse aux Loups SARAN	Souhaite savoir s'il existe un projet d'écran antibruit le long de la tangentielle à Saran (sortie Chêne Maillard).	Ce secteur ayant été identifié comme une zone potentiellement bruyante lors du PPBE, le Département réalisera une étude acoustique complémentaire avant d'envisager la mise en œuvre de mesures de réduction du bruit dans l'environnement.



Département du Loiret  
45945 Orléans  
Téléphone 02 38 25 45 45  
[loiret@loiret.fr](mailto:loiret@loiret.fr) • [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr)